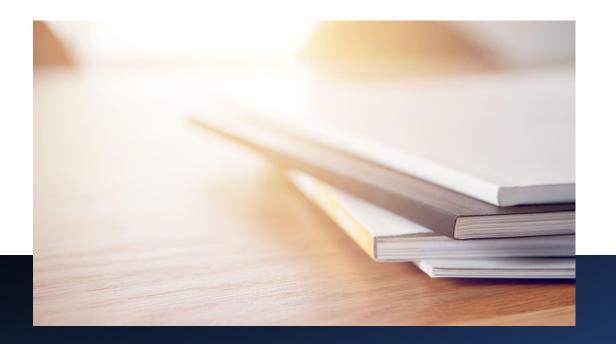
AUTO-ECOLE

Introduction du code de la route





LES SECTIONS DE LA LEÇON

- Partie I : Définition du code de la route
- Partie II: Composition du code de la route
- Partie III : Caractères de reconnaissances des différentes catégories de panneaux
- Partie IV : Signalisation horizontale

Objectifs

Connaître la définition du code de la route;

Connaître les différents éléments constitutifs du code de la route;

Caractères de reconnaissances des différentes catégories de panneaux

Maîtriser la signalisation horizontale

1. Le code de la route

Le code de la route est un ensemble de textes et de lois qui réglemente la circulation routière dans le but d'éviter les accidents.

Son respect est obligatoire et tout contrevenant s'expose à des sanctions prévues par la législative.



Les différents types de signalisation dans la législation

>> La signalisation lumineuse

>> La signalisation verticale

>> La signalisation horizontale

>> La supersignalisation

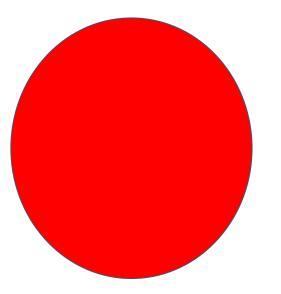
1.1 La signalisation lumineuse

Elle regroupe l'ensemble des feux qui réglementent la circulation routière et sont généralement de forme circulaire. Ces feux peuvent être définis selon :

- a- Leur couleur : ROUGE/JAUNE/VERT
- b- Leur forme
- c- Leur association

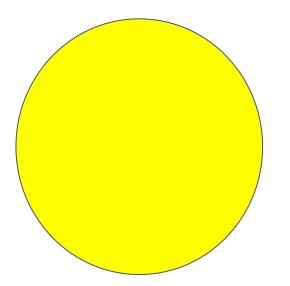
1.1 La signalisation lumineuse : les couleurs

ROUGE: Interdiction de passer. Je dois m'avancer jusqu'au signal et je m'arrête. L'avant de mon véhicule ne doit pas dépasser l'aplomb du signal ni empiéter sur le passage piéton.



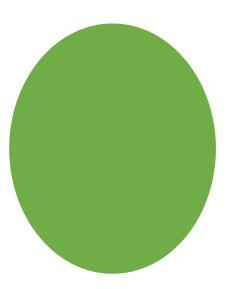
1.1 La signalisation lumineuse : les couleurs

JAUNE : Annonce du feu ROUGE. Il ne dure que 3 à 5 secondes. Je suis autorisé à passer seulement lorsque je suis trop près du feu et que l'arrêt risquerait d'être dangereux.



1.1 La signalisation lumineuse : les couleurs

VERT : Autorisation de passer. Les véhicules de la rue transversale sont arrêtés par un feu rouge. Je peux passer mais je dois m'engager avec prudence.



1.1 La signalisation lumineuse : les formes

FORME DE FLECHE : Les feux en forme de flèche permettent de donner des indications différentes pour chaque direction.



1.1 La signalisation lumineuse : les formes

FORME DE CROIX : Le feu en croix le plus souvent de couleur rouge interdit d'emprunter la voie au-dessus de laquelle il se trouve. Il peut aussi être utilisé pour indiquer un poste de péage fermé.



1.1 La signalisation lumineuse : les associations

TRICOLORE: Un feu à trois couleurs (rouge; jaune; vert)



1.1 La signalisation lumineuse : les associations

• BICOLORE : Un feu à deux couleurs (rouge ; vert). On l'utilise quand l'arrêt est obligatoire ; pour les postes de péage en particulier.



1.1 La signalisation lumineuse : les associations

• MONOCOLORE: Un feu à une seule couleur. Jaune clignotant qui signifie ralentir pour passer où rouge clignotant qui signifie arrêt absolu et je ne passe qu'après l'extinction de ce feu.



1.2 La signalisation verticale

Elle regroupe l'ensemble des panneaux implantés en bordure des chaussées. Cette signalisation a pour but :

- -d'avertir un Danger qu'on peut rencontrer;
- -d'informer des règles de conduite à appliquer;
- -de donner des indications utiles pour la conduite.

1.2 La signalisation verticale

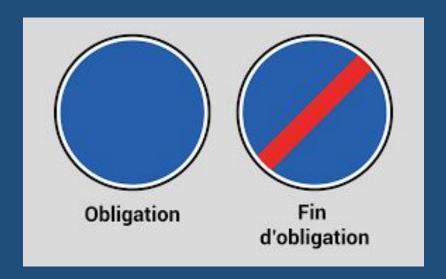
Elle regroupe l'ensemble des panneaux implantés en bordure des chaussées. Cette signalisation a pour but :

- -d'avertir un danger qu'on peut rencontrer;
- -d'informer des règles de conduite à appliquer;
- -de donner des indications utiles pour la conduite.

• DANGER: ces panneaux sont de forme triangulaire avec généralement une bordure rouge. Ils imposent une vigilance spéciale avec un ralentissement adapté à la nature du danger. Ces panneaux sont d'une signalisation avancée placée assez loin avant le début de la zone dangereuse : environ 150m en rase campagne et 50m en agglomération..



• OBLIGATION (prescription): ces panneaux sont de forme circulaire avec un fond BLEU. En imposant une obligation ces panneaux interdisent par le fait même certains comportements. Par exemple : Un panneau qui oblige à tourner à gauche interdit de continuer tout droit ou de tourner à droite.



• INTERDICTION (prescription): ces panneaux sont de forme circulaire avec une bordure ROUGE. Le fond du panneau peut-être blanc ou bleu pour les interdictions d'arrêt et de stationnement. En l'absence de panonceau de distance ou d'étendue l'interdiction commence à la hauteur du panneau et s'étend jusqu'à la prochaine intersection ou jusqu'à un signal mettant fin à l'interdiction.



- INDICATION (guide de direction et de localisation): ces panneaux sont de forme CARRÉ ou RECTANGULAIRE. En approchant d'un carrefour; j'ai besoin de connaitre assez tôt la direction à prendre de façon à me placer à temps dans la bonne voie. L'utilisation de couleurs différentes permet au conducteur de lire plus rapidement les informations qui l'intéressent :
- FOND BLEU: Indique direction autoroutière
- FOND VERT : Indique villes importantes
- FOND BLANC : Indique directions de moindre importance. Ce sont des signaux de position sauf au cas où on a une mention de distance.



1.3 La signalisation horizontale

Elle désigne l'ensemble des peintures sur la chaussée permettant entre autres d'indiquer les différentes parties de la route, de délimiter les voies affectées aux différents sens de circulation ou à certaines catégories d'usagers et indiquer la conduite à tenir sur la route.



QUELQUES SIGNAUX DE LA SIGNALISATION HORIZONTALE La ligne de rive simple ou ligne de type T2 : elle comprend des traits pleins et des intervalles ; située à droite elle sépare la chaussée à l'accotement. La longueur du trait plein est de 3m et l'intervalle 3,5m



La ligne discontinue ou ligne de type T1 : elle comprend des traits pleins et des intervalles ; située dans la partie centrale elle sépare la chaussée en voies. Le trait plein est de 3m et l'intervalle 10m.



QUELQUES SIGNAUX DE LA SIGNALISATION HORIZONTALE La ligne d'avertissement : elle comprend des traits pleins de 3m de long et des intervalles de 1,33m. C'est une ligne qui a un caractère dissuasif retrouvée dans la partie centrale de la chaussée des routes sinueuses ou étroites.



La continue : elle est placée dans la partie centrale de la chaussée au niveau des endroits dangereux comme les virages et les sommets de côtes.



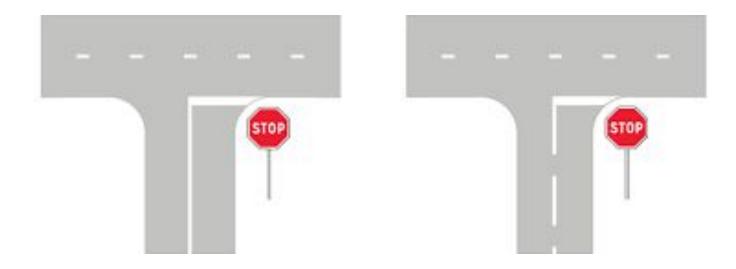
QUELQUES SIGNAUX DE LA SIGNALISATION HORIZONTALE La ligne de rive autoroutière : c'est une ligne de rive qu'on retrouve au niveau de certaines routes à grandes circulation telles que les autoroutes ; la longueur du trait plein est de 20m et l'intervalle 6m.



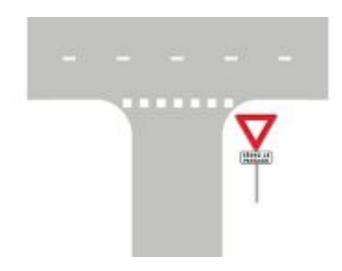
-La ligne mixte : elle est l'accolement d'une ligne continue à une ligne discontinue.



La ligne d'effet de STOP



La ligne d'effet de CEDEZ LE PASSAGE



La flèche de rabattement



La flèche de sélection



Le zébra



1.4 La supersignalisation

Elle est l'ensemble des signes des agents permettant de faciliter la circulation routière. Ainsi, lorsque les agents régulent la circulation, le respect de leurs ordres est obligatoire pour l'intérêt de tous. La supersignalisation se résume par les gestes et positions des agents et qui priment sur les autres types de signalisations.

